

Colloque national

Quelles compétences
des urbanistes territoriaux
pour quels projets ?

**Les 8 et 9 octobre 2009
à Paris**

ENACT de Dunkerque

www.enact-dunkerque.cnfpt.fr

École nationale des cadres territoriaux

CNFPT

Quelles compétences des urbanistes territoriaux pour quels projets ?

Les collectivités territoriales et leurs EPCI sont confrontés, dans leurs projets de ville et/ou d'agglomération et dans leurs projets d'aménagements urbains, aux nouvelles formes de défis économiques, sociaux, environnementaux.

Quelles sont aujourd'hui les compétences nécessaires à l'appréciation, la compréhension des situations, à la traduction en stratégies urbaines et en projets ?

Quelles sont les formations professionnelles qui doivent compléter le système français du double cursus de formation initiale en urbanisme ?

Entre la figure de l'urbaniste d'État et celle de l'urbaniste libéral, existe-t-il un modèle d'urbaniste de collectivités ?
Doit-il être certifié et avoir un statut unique ?

Ce colloque peut pré-figurer des rendez-vous thématiques annuels des urbanistes des collectivités.

Renseignements et inscriptions :
CNFPT - ENACT de Dunkerque
Delphine Vermersch : 03.28.51.40.66
delphine.vermersch@cnfpt.fr

www.enact-dunkerque.cnfpt.fr

